

DECLARATION DE LAUSANNE

PREMIER SYMPOSIUM INTERNETIONAL SUR LA RECONVERSION DES DANSEURS PROFESSIONNELS

La danse est une composante importante de la vie culturelle de chaque société. L'utilisation du mouvement, la forme de communication la plus honnête, permet aux danseurs et danseuses professionnels de jouer un rôle crucial en reflétant la société à elle-même et aux autres. Les danseurs et danseuses apportent aussi une contribution économique par leur travail. La carrière de danseur et de danseuse est intense et de brève durée, et, malgré des variations régionales et culturelles, chaque danseur doit faire face à la reconversion.

1. LES DANSEURS ET DANSEUSES REPRÉSENTENT UN RESSOURCE IMPORTANTE POUR LA SOCIÉTÉ.

Leur passion et leur dévouement à leur art représentent des qualités qui peuvent être transférées à d'autres domaines, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du monde artistique :

- le danseur et la danseuse sont des professionnels compétitifs, travailleurs et disciplinés qui poursuivent leurs buts avec volonté et patience;
- le danseur et la danseuse ont une présence et une énergie remarquables;
- le danseur et la danseuse sont entraînés à travailler efficacement tant seuls qu'en groupe.

2. LA SOCIÉTÉ DOIT RECONNAITRE LA CONTRIBUTION DES DANSEURS ET DANSEUSES DE MANIÈRE PRATIQUE.

Puisque la société tire bénéfice de l'art des danseurs et danseuses durant leur carrière et de leurs activités après leur reconversion, elle devrait faciliter le processus de la reconversion :

- La profession de danseur doit avoir un statut légal approprié dans chaque pays;
- Le danseur et la danseuse doivent bénéficier de la sécurité sociale, de l'assurance maladie, de la retraite pour invalidité, maladie et accident et des structures de formation continue et réorientation accessibles aux autres citoyens, qu'il ou elle soit employé ou indépendant;
- un danseur ou une danseuse dont la reconversion est due à un accident doit bénéficier du même régime que celui accordé pour les autres accidents professionnels;
- chaque gouvernement doit aider à assurer les exigences financières de la reconversion;
- étant donné la mobilité internationale des danseurs et danseuses, il importe de développer une structure internationale que coordonne les programmes de reconversion et encourage la création de nouvelles structures;
- l'accès à des professionnels en conseil et réorientation spécialisés dans les problèmes des danseurs est une nécessité cruciale pour le succès de la reconversion; la création d'une structure dont le seul but est l'aide à la reconversion des danseurs professionnels est le moyen le plus efficace d'y parvenir.

3. LA PRÉPARATION À LA RECONVERSION FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA FORMATION DES DANSEURS ET DANSEUSES.

La formation est une partie intégrante de la reconversion des danseurs et danseuses. Les danseurs et danseuses devraient bénéficier de programmes de formation dans des écoles de danse professionnelles qui accordent des certificats de niveau comparable tant sur le plan technique qu'académique.

- l'éducation académique devrait mener à l'obtention d'un diplôme de niveau comparable à ceux reçus par d'autres étudiants à l'âge de 18-19 ans;
- l'éducation doit inclure des compétences pratiques utiles pendant et après la carrière professionnelle, telles qu'une formation en communication orale et écrite et une formation économique et légale.

Cette déclaration a été rédigée à l'issue du Premier Symposium International sur la Reconversion des Danseurs Professionnels, sous le patronage de l'Unesco, à l'Université de Lausanne (Suisse), du 5 au 7 mai 1995. Elle est fondée sur les conclusions de professionnels de 17 pays dans différents domaines de la danse (médecine, psychologie, direction artistique, mécénat, sponsoring, aide officielle, journalisme, syndicalisme, formation et scène) qui ont participé au symposium.